

Qui est Samuel Paty ?

Doc 1 : Chronologie des événements qui ont conduit à l'assassinat de Samuel Paty par un terroriste islamiste

Le 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), est assassiné puis décapité en pleine rue. Cet assassinat prend place dans une longue série d'attentats et de crimes d'inspiration djihadiste qui ont touché la France à partir de 2015. Si l'assassinat de Samuel Paty s'inscrit dans ce contexte, il est avant tout le résultat d'un engrenage très particulier, lié au mensonge d'une collégienne ensuite récupéré et relayé par plusieurs adultes. Une dizaine de jours avant d'être assassiné, Samuel Paty avait montré deux caricatures de Mahomet, issues du journal Charlie Hebdo, à ses classes de quatrième dans le cadre d'un cours d'enseignement moral et civique sur la liberté d'expression. Comme l'une des caricatures représente Mahomet nu, l'enseignant propose aux élèves d'une de ses classes de sortir de la salle ; dans une seconde classe, il leur propose de détourner le regard. Le lendemain, une élève exclue pour deux jours du collège pour des raisons disciplinaires ment à ses parents sur les motifs de la sanction : elle leur dit qu'elle a été exclue pour avoir protesté contre Samuel Paty qui avait, selon elle, demandé aux élèves musulmans de quitter la salle de classe avant de présenter les caricatures de Mahomet. Or cette élève âgée de 13 ans était absente le 6 octobre 2020, jour du cours concerné. C'est pourtant son mensonge qui a déclenché l'engrenage fatal à Samuel Paty. Le père de cette élève, Brahim Chnina, publie en effet dès le 7 octobre 2020 un message sur Facebook relayant le mensonge de sa fille, dénonçant le comportement « islamophobe » de l'enseignant et invitant ses contacts à écrire au collège pour le faire renvoyer. Découvrant cette publication, le militant islamiste Abdelhakim Sefrioui se rend avec le père au collège le 8 octobre pour exiger le renvoi de Samuel Paty. Les deux hommes diffusent ensuite sur les réseaux sociaux des vidéos reprenant le mensonge de l'élève et dans lesquelles le père qualifie l'enseignant de « voyou ». Dans le même temps, Brahim Chnina et sa fille portent plainte contre Samuel Paty pour « diffusion d'images à caractère pornographique ». L'enseignant est alors l'objet de multiples menaces et exprime ses inquiétudes. Sa plainte contre Brahim Chnina pour diffamation, déposée le 12 octobre, n'empêche pas la poursuite de la diffusion des vidéos mensongères sur les réseaux sociaux. Abdouallakh Anzorov, un Russe d'origine tchéchène âgé de 18 ans vivant à Évreux, qui a contacté Brahim Chnina à plusieurs reprises après avoir vu sa vidéo, se rend devant le collège dans lequel enseigne Samuel Paty le 16 octobre. Là, il propose 300 euros à un élève s'il lui désigne l'enseignant à la sortie des cours. Cet élève demande à quatre camarades de l'aider, leur promettant de partager l'argent reçu. Aussi, quand vers 16 h 45 l'enseignant sort du collège, les cinq élèves le désignent au terroriste. Celui-ci tue alors Samuel Paty de plusieurs coups de couteau, puis le décapite. Peu après, il est abattu par des policiers. L'assassinat de Samuel Paty suscite une émotion considérable. De nombreux hommages sont rendus à l'enseignant, dont un national dans la cour d'honneur de la Sorbonne, le 21 octobre 2020, en présence du président de la République Emmanuel Macron, qui prononce un discours. Après deux ans d'enquête, en avril 2023, le Parquet national antiterroriste demande le renvoi de huit adultes devant la cour d'assises spéciale pour leur implication dans l'assassinat de Samuel Paty et de six mineurs devant un tribunal pour enfants – la jeune Z. Chnina, pour « dénonciation calomnieuse » et les cinq élèves ayant désigné l'enseignant au tueur, – pour une « association de malfaiteurs » délictuelle.

D'après le texte de Christophe Gracieux, professeur agrégé en classes préparatoires au lycée de Valenciennes, pour Lumni enseignement